

Compte rendu du Conseil municipal 15 mai 2018

Début de séance 20 heure 00

Présents : M Mazat, Mme Oliveira Dos Reis, M Blanc, M Rouveyrol,, M Moins, M Carteron, M Chautard , Mme Civiale, Mme Logerot , Mme Rousselle, M Avenas, Mme Buisson.

Excusés : Mme Brun donne procuration à Mme Logerot et M Roure donne procuration à Mme Buisson. Mme Dejourn n'a pas donné de procuration.

Secrétaires de séance : Mme Rousselle et Mme Elisabeth Buisson.

Relecture du compte rendu de la séance précédente par Monsieur le Maire. Mme Buisson fait la remarque que les questions budgétaires concernant la maison pluridisciplinaire n'ont pas été retranscrites. Le Maire indique que c'est un oubli.

-Intervention de Madame Estelle Perrier représentant la Poste :

Madame Perrier n'ayant pas pu venir, Monsieur Rouveyrol expose la situation : le devenir des bâtiments dont une partie est occupée par la poste. Il est demandé une rencontre dès que possible avec Madame Perrier afin qu'elle nous expose le devenir du bureau postal.

- Réactualisation de la délibération pour le DETR 2018/MSP à la demande de la Préfecture :

Une nouvelle demande de subvention concernant le projet de maison de santé est à faire pour remplacer et ajuster la délibération du 26 mai 2016. Le financement prévisionnel est ainsi présenté pour la première tranche qui concerne uniquement les praticiens pour 1 553 400 € avec demande de subvention comme suit :

300 000 € Etat DETR / 150 000 € Département Pass territoire / 200 000 € Région AURA
903400 € Fonds Propres

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 4

-DSP eau : -présentation par le maire du rapport sur le principe d'une DSP AEP – choix du mode de gestion :

Après étude du rapport sur les différents modes de gestion, le conseil choisit la concession de service (même mode de gestion qu'actuellement) pour démarrer au 01 janvier 2019.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 1

-Emprunt 2018 : étude des propositions et choix :

La commune a besoin d'emprunter pour sa trésorerie et financer la première phase de travaux de la maison pluridisciplinaire de santé. 11 conseillers choisissent le Crédit Mutuel pour l'offre d'emprunt de 185 000 € sur 20 ans au taux fixe de 1,49 % et 185 € de frais de dossier. L'échéance annuelle constante sera de 10 764,84 € .

Pour le crédit mutuel : 11 Pour le crédit Agricole : 3 Autres banques : 0

-Adhésion de la commune au Comité National d'Action Sociale au 1^{er} janvier 2019 :

Le conseil prend connaissance en séance des différents avantages proposés par le CNAS pour les employés et du montant de l'adhésion par salarié de la mairie (205 € annuel par agent) soit un total de 2665,00€.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 1

-Délibération listant les autorisations d'absence pour les agents :

Jusqu'à présent la délibération sur les jours d'absence pour différents motifs n'avait pas été prise, il convient de clarifier la situation. Les détails des motifs d'absence et jours correspondants sont présentés (voir annexe)

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

-Contribution 2018 au Fonds Unique pour le Logement (FUL):

Cette contribution est considérée comme utile sur notre territoire.

La contribution est fixée à 0,40 € par habitant, soit 456,40 € (nombre d'habitants : 1141)

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

- Dossier déneigement hiver 2017-2018 et aide du département

Le montant de la dépense s'élève à 2674 € TTC. Il est demandé une aide du département du même montant

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

- SDEA/ Validation du contrat assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de la RD120 et du carrefour RD 120/102

Le prévisionnel de l'opération à la charge de la commune se monte à 150 000 € hors coût des travaux à la charge du département. La rémunération du SDEA pour les études, l'assistance technique et le suivi de l'exécution des travaux, est de 11074,46 € HT soit 13 289,35 € TTC. Il est demandé ici de délibérer sur ce projet d'étude et de transmettre avec cette délibération la convention que la commune a déjà signée le 18/04/2018.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

- questions diverses :

1) plan de village : Montagut loisirs a pris à sa charge la création graphique pour un montant de 1400€. Il est demandé que la commune prenne en charge les travaux d'impression. Le devis se monte à 662,40 €.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

2) Information sur le projet d'EHPAD

Le permis sera validé à la fin du mois.

3) Accessibilité PMR au crédit agricole : La commission avait déjà statué sur le dossier à l'arrivée des élus.

4) Demande de subvention des MJC pour le Festival les Oreilles du Renard :

Le festival s'est très bien passé pour accueillir plus de 1600 personnes, avec un service d'ordre remarquable et une belle organisation.

La mairie s'était engagée à fournir les branchements nécessaires pour l'électricité des concerts. Les organisateurs ont dû se procurer en dernière minute, un groupe électrogène, car le branchement envisagé n'était pas techniquement réalisable. Ceci a occasionné une dépense imprévue de 2000 €.

La mairie propose une subvention exceptionnelle à la MJC Drôme-Ardèche de 750 €.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 4 (un conseiller ayant quitté le conseil avant le vote)

5) Demande de subvention pour la PPAM pour l'impression de flyers et affiches pour lancer la souscription pour le Pont de la Valette.

Le dossier de demande de souscription que la commune avait déposé auprès de la fondation du patrimoine vient d'être accepté. Il convient donc de communiquer pour faire des appels aux dons pour sauver ce pont. La communication ne peut être prise en charge dans le cadre du mécénat. L'association PPAM qui a porté jusqu'à présent ce projet, peut prendre en charge l'impression mais demande une aide à la commune.

Il est proposé de donner à l'association 50 €.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Fin de séance 23 h 00.